



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 avril 2015

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 avril 2015

Date d'affichage
16 avril 2015

Objet de la délibération
*Direction des affaires
générales – Remplacement
de Mme Jocelyne CHOLLEY
épouse NOIRHOMME au
sein des différentes
commissions et organismes
extérieurs suite à sa
démission*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (BOUTIER
Jean-Paul, DAVIGNON Jacques,
MANDON-BONHOMME Céline)

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques.

Procurations :

CAPELA Marie-Pierre donne procuration à GARRON André,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul.

Absents :

AUCUN

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Madame Jocelyne CHOLLEY épouse NOIRHOMME a démissionné de son poste de conseillère municipale le 23 mars 2015. Monsieur Guy MAURIN suivant de liste a démissionné le 24 mars 2015 de son poste de conseiller municipal. Madame Carine LUNGERI suivant de liste est conseillère municipale depuis le 24 mars 2015.

Afin de remplacer madame Jocelyne CHOLLEY épouse NOIRHOMME dans les différentes commissions et organismes extérieurs, monsieur Régis CHEVROT tête de liste du Front National « Rassemblement Bleu Marine » propose madame Carine LUNGERI pour la remplacer dans les dites commissions municipales et organismes extérieurs.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

CONSIDERANT la démission du conseil municipal de madame Jocelyne CHOLLEY épouse NOIRHOMME, liste Front National « Rassemblement Bleu Marine», en date du 23 mars 2015 ;

CONSIDERANT la démission du conseil municipal de monsieur Guy MAURIN, liste Front National «Rassemblement Bleu Marine», en date du 24 mars 2015 ;

CONSIDERANT que madame Carine LUNGERI est conseillère municipale depuis le 24 mars 2015.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- **REMPLECE** madame Jocelyne CHOLLEY épouse NOIRHOMME au sein des commissions et organismes extérieurs suivants par madame Carine LUNGERI suivante de liste :

- Commission municipale affaires sociales et scolaires ;
- Commission municipale personnel – technologies nouvelles – affaires générales ;
- Commission municipale Jeunesse – Sport – Associations – Délinquance ;
- Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Conseil d'administration du collège de la Vallée du Gapeau ;
- Comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco-quartier des Laugiers sud.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 AVR. 2015

29 AVR. 2015

